

La Rigonnière : quel avenir ?

Depuis trois ans, le site de la Rigonnière est fermé. Celui-ci accueillait le centre aéré l'été, mais aussi de nombreuses manifestations associatives et familiales tout au long de l'année. Pour des raisons de sécurité, les 4 bâtiments seront démolis cette année. Et ensuite ?

Cette fermeture pose deux questions :

La localisation du centre de loisirs : pour l'instant, il est hébergé dans les locaux du lycée des Portes de Chartreuse aux beaux jours pendant les vacances sinon à l'école Stravinski.

Un lieu pérenne, adapté, convivial est-il envisagé pour les prochaines années ?

Au-delà de sa localisation, le temps d'accueil de loisir est un temps de vie des enfants et des jeunes qui n'est pas seulement de la garderie mais qui permet de développer un projet éducatif à part entière.

La délégation de service public attribuée à la MJC pour la gestion du périscolaire et de l'accueil de loisir prend fin en 2021 et doit donc être renouvelée. C'est l'occasion de réfléchir à la direction et aux valeurs à transmettre sur ce temps particulier. La dimension « nature » des activités doit-elle être accentuée ? Sous quelle forme ? Quelle place donner aux activités de « consommation » (parcs d'attractions, espaces nautiques....), aux découvertes culturelles, aux activités créatives, aux cabanes dans les arbres, balades sur les sentiers, jeux de piste ?....

Le devenir du site : la Rigonnière est un lieu magnifique qui reste ouvert à tous malgré la fermeture des bâtiments.

Au cœur de la nature, l'emplacement est idéal pour l'accueil des scolaires et des jeunes pendant les vacances, mais aussi pour les rencontres familiales, amicales, parties de pétanque, luge, événements festifs, départ de randonnées, ...

Un projet qui concilie l'accueil des enfants et des jeunes, les activités du centre de loisirs, ainsi que de l'hébergement pour les randonneurs, les week-ends en famille ... n'est-il pas envisageable ?

Malheureusement, depuis la fermeture il y a 3 ans, il n'y a eu aucune réflexion collective ni groupe de travail sur ces deux questions. Et s'il y en a, c'est pour l'instant « en toute discrétion » et sans concertation, ni avec les Voreppins ni avec les élus de l'opposition.

Il est urgent qu'un débat ouvert soit mis en place car il serait très dommageable que la seule entrée de la réflexion soit financière. Pire, que ce joyau propriété de la commune soit « privatisé » et perdu pour les Voreppins.

Le groupe VoreppeAvenir
<http://VoreppeAvenir.fr>

L'accession sociale à la propriété, un choix éclairé

Lors du conseil municipal de janvier nous avons débattu de modifications concernant le Plan Local d'Urbanisme et des règles sur les logements sociaux.

Nous avons proposé l'intégration de nouvelles modalités d'acquisition dites sociales comme le bail réel et solidaire (BRS) et le prêt-social-location-accession (PSLA), comme des logements « sociaux », comme le logement locatif social. Ces nouvelles dispositions offriront plus de logements accessibles sur la commune. Pour exemple, les prix au m² des acquisitions sur ce type de constructions sont 1000€ moins chers que l'accession libre.

Les élus de l'opposition ont joué d'arguties pour se positionner. Ils ont exprimé leurs craintes de voir une « course à la construction » se mettre en place pour compenser un manque de logements locatifs sociaux qu'ils privilégient.

Peut-être ont-ils oublié les arguments de 2014 quand un certain nombre d'entre eux ont voté le PLU. Dixit « *favoriser une réelle mixité sociale sur l'ensemble du territoire et permettre d'atteindre les objectifs en matière de logement social* », « *équité spatiale et sociale afin de répondre à l'attente de chacun en matière d'accès au logement et aux transports grâce à une multiplication de l'offre* ».

Lors des débats de 2014 nous avons pointé du doigt les failles du PLU, notamment l'absence d'outil permettant l'étalement dans le temps. Depuis, nous avons corrigé les défauts de ce PLU, corrigé les travers de la loi ALUR qui accentue la densification urbaine pour tenir compte du contexte de Voreppe. Les nouvelles formes d'acquisition sociales sont pertinentes pour aider aux parcours résidentiels notamment pour les plus jeunes. Notre commune est dans un secteur à forte pression foncière, en tension.

Trop s'appuyer sur les logements locatifs sociaux c'est le risque de voir s'accroître les inégalités car selon les sources de l'union sociale pour l'habitat regroupant tous les bailleurs sociaux de France, à ce jour la moitié des attributions de logements sociaux concerne des personnes sous le seuil de pauvreté, soit 34% des locataires occupants.

Chacun doit pouvoir accéder au logement, mais les élus responsables doivent garantir les conditions de la mixité sociale, générationnelle, professionnelles sur la ville.

Faire le choix de l'accession sociale c'est faire le choix de l'équilibre.

Vos élus de Vivons Voreppe 2020